



## Achat voiture occasion - erreur sur la finition du véhicule

-----  
Par Fredo31500

Bonjour a tous,

Je viens d'acquérir ma nouvelle voiture d'occasion achetée chez un professionnel.

Le garage étant à 40 min de mon domicile, je suis allé la voir qu'une fois avant de me décider.

l'annonce citait une version finition xxx

Lors de l'essai du véhicule, je n'ai pas fait trop attention aux options, j'ai surtout regarder l'état du véhicule qui est très propre.

Cependant, le WE passé je m'aperçois que ce n'est pas une finition xxx, jacassant que la finition xxx est presque le haut de gamme.

Du coup, je n'ai pas la clim auto, les EG auto, le régulateur de vitesse et autres équipements. Les seuls équipements qui s'apparentent a la finition xxxx sont les sièges chauffants et massant et le compteur numérique.

J'avais pris ma décision en regardant sur les sites internet pour voir la liste des équipements .De plus lorsque je l'ai fait assuré, l'assurance m'a dit que c'est une finition zzzzz.(entrée de gamme)

Je sors de chez un concessionnaire et il mon confirmé que ce n'est pas la finition annoncée...

Sachant que j'ai acheté la voiture il y a que 2 jours, puis me rétracter ou demander a revoir le prix pour tromperie sur la finition du véhicule.

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Rétractation impossible car l'achat a été conclu chez le professionnel.

En revanche avec une attestation de la marque précisant la finition qui vous a été vendue et la facture qui en indique une fausse, vous pouvez tenter l'arrangement amiable et en cas d'échec saisir le tribunal de proximité ou judiciaire.

Des infos ici

[url=https://www.inc-conso.fr/content/vous-avez-ete-trompee-sur-letat-reel-du-vehicule-que-vous-venez-dacheter-doccasion]https://www.inc-conso.fr/content/vous-avez-ete-trompee-sur-letat-reel-du-vehicule-que-vous-venez-dacheter-doccasion[/url]

-----  
Par janus2

Bonjour,

Qu'est-il indiqué sur le bon de commande ? S'il figure bien la finition prévue, le véhicule qui vous a été livré n'est pas conforme. Le vendeur doit donc soit l'échanger pour un véhicule conforme, soit le reprendre et vous rembourser, soit, si vous décidez de le garder, vous rembourser une partie du prix.

-----  
Par yncross

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous, où en êtes vous dans vos démarche?

Merci